

sent arrivées de Rome assez à temps pour se faire sacrer je crois qu'il y serait passé. C'est un bien pour lui et pour le diocèse que cela arrive de la sorte ; car vous auriez un jeune homme bien neuf, au lieu que restant en France jusqu'à l'année prochaine, il pourra se mettre au fait des obligations attachées à l'épiscopat.

“ L'on envoie à M. Plante <sup>(1)</sup>, chanoine, les provisions de la cure de Québec. Il y a assez longtemps qu'il fait les fonctions de vicaire pour mériter de l'avoir en titre. Celui que MM. du Séminaire avaient nommés l'année dernière, ne s'est pas trouvé propre. Il s'en est démis, et a demandé à aller à la Chine, où il est allé dès l'automne dernier. L'on envoie aussi pour le séminaire deux sujets que l'on m'a dit être fort bons. Il serait à souhaiter que l'on en envoyât d'anciens pour relever le Séminaire qui manque de sujets ; mais l'on n'en trouve pas aisément : peu de gens d'un certain mérite veulent quitter leur pays pour aller dans un autre qu'ils ne connaissent pas, à moins qu'ils n'y trouvent beaucoup d'avantages.....

“ J'écris au Chapitre encore une fois pour l'engager à écrire en corps à M. le cardinal de Fleury pour lui demander un bénéfice pour moi, ou une pension de 1300 frs, suivant le modèle que j'envoie. On me l'a refusé en 1736, en me disant que l'on écrirait volontiers, si le bénéfice que je voulais avoir se donnait pour toujours à l'agent du Chapitre qui est en France. En vérité peut-on penser de la sorte pour une personne qui a rendu au Chapitre des services aussi essentiels que ceux que j'ai rendus et que je rends tous les jours ?

“ Ces messieurs peuvent-ils penser que M. le Cardinal donnera pour toujours à un agent du Chapitre de Québec qui sera en France, un bénéfice de la nomination duquel le roi sera privé. Jamais il ne le fera ; au

---

<sup>(1)</sup> C'était le Séminaire des Missions Etrangères de Paris qui nommait le curé de Québec !